

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_87
id. 1455

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**LIGNE À GRANDE VITESSE PARIS-TOULOUSE
POINT D'ÉTAPE À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE D'UTILITÉ
PUBLIQUE**

**I - ENQUETE D'UTILITÉ PUBLIQUE : ATTENTE D'UN AVIS DE LA
COMMISSION D'ENQUETE ET POURSUITE DES ETUDES**

Comme je vous l'avais annoncé lors de notre séance relative à la Décision Modificative n°2 du budget 2014, l'**Enquête d'Utilité Publique** des Lignes Nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax s'est déroulée du **14 octobre au 8 décembre inclus**.

Cette étape a permis par le biais des registres en Mairie, en Préfecture et en Sous - Préfecture ainsi que lors de réunions publiques, que **chacun s'exprime sur sa conception du projet**, son utilité, etc. Aussi, la mise à disposition des études a assuré un état d'information uniforme de toute personne s'y intéressant.

En ce qui nous concerne, je vous avais indiqué que je souhaitais que nous **marquions notre position sur le sujet à travers une contribution**. A cette fin, j'ai **adressé une lettre au Président de la Commission d'Enquête**, qui **reprend l'ensemble des points clés** à préciser ou à modifier sur ce projet pour qu'il soit en cohérence avec les vœux exprimés par les municipalités et nos administrés. En plus, il m'a semblé essentiel de **rencontrer le Président, le Vice-Président et le Responsable Tarn-et-Garonnais de la commission d'enquête** afin d'insister sur notre conception du projet, sur les réserves à lever et les attentes que nous formulions.

A l'issue de l'enquête publique, à moins qu'elle demande un report de délai, **la commission d'enquête dispose de trente jours pour rendre son rapport et ses conclusions** motivées sur celle-ci au Préfet coordonnateur. S'il le juge utile, il peut demander que le rapport soit complété. Ce document doit notamment présenter une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations de RFF en réponse aux observations du public.

En parallèle, la commission d'enquête consigne ses **conclusions motivées**, en précisant si elles sont **favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet**. Pour votre information, une copie du rapport et des conclusions est adressée à la Mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la Préfecture pour y être tenue à disposition du public pendant un an.

Ainsi, **les observations recueillis** lors de l'enquête publique et **l'avis de la commission d'enquête seront pris en considération par l'État et le maître d'ouvrage pour se prononcer sur l'utilité publique** de ce projet. Si les avantages de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse sont avérés, elle sera déclarée d'utilité publique au plus tard 18 mois après la clôture de l'enquête, soit dans le courant de l'année 2016. Ce décret fixera notamment les mesures à mettre en œuvre, à la charge de RFF, pour éviter, réduire et si possible compenser, les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Concernant le financement des études nécessaires à l'obtention du décret d'utilité publique, je vous rappelle que **lors du BP 2013, nous nous étions engagés à participer à hauteur de 21 199 €** à celles-ci. Cette participation s'ajoutait ainsi au 66 160 € que nous avons déjà engagés pour le financement des études jusqu'à l'enquête publique. Pour l'année à venir, il convient donc **d'inscrire 8540 € en crédit de paiement pour les études** nécessaires à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

II - PROGRAMME D'ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEES : 3 ACQUISITIONS SUPPLEMENTAIRES ET 2 NOUVELLES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

Comme je vous l'avais indiqué, le Comité Foncier a été installé en janvier 2014 et il a d'abord défini les critères d'attribution du volet relatif aux acquisitions anticipées afin de hiérarchiser les cas les plus sensibles.

Lors de la DM2, je vous avais indiqué que **3 demandes sur 11 initiales avaient fait l'objet d'acquisitions**. Désormais, **3 cas supplémentaires** ont bénéficié de l'achat anticipé de leur bien.

Deux nouveaux propriétaires ont récemment précisé leurs demandes et les personnes concernées sont en train de compléter leur dossier pour justifier du caractère urgent de celles-ci. Selon ce que nous avons convenu lors de la dernière rencontre du comité, RFF devrait prochainement nous solliciter par courrier afin que nous validions ou refusions ces demandes.

En revanche, j'attire votre attention sur le fait qu'**aucune nouvelle sollicitation n'est apparue suite à l'enquête d'utilité publique**, nous pouvons donc penser que nos administrés sont bien informés de cette possibilité d'acquisition foncière anticipée que nous avons mis en œuvre.

Du fait de l'avancée de cette politique, je vous demanderais de bien vouloir **ratifier les crédits de paiement relatifs à hauteur de 275 250 € dans notre budget 2015**. Pour rappel nous nous étions engagés, lors du BP 2013, à financer cette politique à hauteur de 917 500 €.

III - AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

La **Commission Départementale d'Aménagement Foncier** sera prochainement réunie afin qu'elle donne son **avis sur la liste des communes** dans lesquelles elle juge nécessaire d'instituer des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier.

En revanche, je me permets de vous rappeler que ce n'est qu'**après la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**, actuellement prévue dans le courant de l'année 2016, que **les commissions locales** (communales ou intercommunales) **seront constituées**. **Elles se réuniront alors pour déterminer si elles souhaitent ou non mettre en œuvre un aménagement foncier sur leur territoire**. Dans l'affirmative, elles devront ensuite décider du type d'aménagement à réaliser (inclusion de l'emprise, c'est à dire mutualisation des terres sur un périmètre élargi de sorte à minimiser l'impact sur chaque propriétaire, ou exclusion d'emprise, l'aménagement foncier est réalisé uniquement sur un périmètre situé de part et d'autre de l'ouvrage pour remédier aux effets de coupure).

IV – ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES TERRITOIRES TRAVERSES PAR LA LGV

Comme vous le savez, depuis 2010, l'ensemble des communes concernées par le fuseau de 1000 m au sein duquel devait être recherché le tracé de la LGV est regroupé pour former l'Association des Territoires Traversés par la LGV (ATT-LGV). Cette association a pour but **d'agir de façon coordonnée entre les communes membres et de défendre collectivement les intérêts** de celles-ci dans les échanges avec le maître d'ouvrage. Aujourd'hui, elle **regroupe 30 communes et le Conseil Général**, chaque collectivité est représentée par deux délégués. A ce titre, nous avons nommé Mme Sardeing-Rodriguez ainsi que M. Capayrou pour nous y représenter.

Suite aux **élections municipales de mars 2014**, il convenait que le **bureau de l'association et la constitution du Conseil d'Administration soient révisés**. Je vous rappelle que cette association était jusqu'alors administrée par M. Belloc, Maire de Pompignan qui en était Président, M. Lopez, Maire de Lacourt-Saint-Pierre qui en était Secrétaire, M. Delrieu, Maire d'Auvillar qui en était Trésorier.

Je tenais à vous informer que **M. Belloc a été réélu à la tête de celle-ci** et que la fonction de **trésorier est désormais assumée par M. Giavarini, Maire de Castelmayran**, celle de **secrétaire par M. Ibres, Maire de Bressols**. **Dès le verdict de la commission d'enquête connu, une nouvelle réunion aura lieu** pour que les membres déterminent les actions à mener.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse ;
- Ratifie, les crédits de paiements 2015 à hauteur de 272 250 €, sur l'article 241 831 sous-fonction 63 du budget départemental, pour le financement de la convention d'acquisition foncière anticipée ;
- Ratifie, les crédits de paiements 2015 de 8450 € sur l'article 656 834 sous-fonction 63 du budget départemental, pour le financement des études relatives à ce projet ;
- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative à la révision du bureau et du Conseil d'administration de l'Association des territoires traversés par la LGV :
 - M. Belloc, Maire de Pompignan a été réélu à la tête de l'Association,
 - M. Giavarini, Maire de Castelmayran devient trésorier,
 - M. Ibres, Maire de Bressols en est le Secrétaire ;

- Précise que les membres détermineront les actions à mener après le résultat de la commission d'enquête.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET